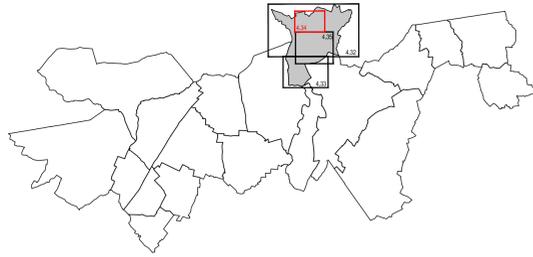


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Dordives
Le bourg - Partie Nord
Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo Ecmo sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

- Légende :**
- Limite des zones
 - Espace boisé classé à conserver
 - Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
 - Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
 - Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
 - Limite administrative

- Eléments du paysage à préserver**
- Patrimoine architectural :**
- Bâti/ouvrage remarquable
 - Bâtiment
 - Château
 - Chapelle
 - Eglise
 - Portail/Porche
 - Pont
 - Secteur
 - Ensemble bâti
 - Élément architectural
 - Borne
 - Croix
 - Lavoir
- Patrimoine naturel :**
- Haie
 - Etendue d'eau
 - Alignement d'arbres
 - Espace arboré
 - Parc

